

Conditions de faisabilité :

OPALE est réalisable sur les entités juridiques françaises (Métropole et DOM) recensées dans FIBEN*.

OPALE n'est pas éligible aux entreprises individuelles, aux GIE, aux sociétés en nom collectif et aux sociétés en commandite.

Les entreprises qui produisent une liasse fiscale simplifiée ne sont pas éligibles à OPALE.

Pour accéder au diagnostic OPALE, il faut au minimum deux liasses fiscales complètes consécutives (imprimé CERFA avec Bilan, Compte de Résultat et Annexes). La durée des exercices comptables doit être comprise entre 6 et 18 mois.

Le téléchargement du diagnostic est accessible au représentant légal via son Espace Dirigeant.

L'authentification par FranceConnect doit être réalisée par le représentant légal de l'entreprise qui exerce une fonction de direction active. Les fonctions reconnues figurent dans la liste ci-dessous :

ADMINISTRATEUR DE GIE, DG DE SA D'ECONOMIE MIXTE PM, DIRECTEUR GAL DELEGUE PERSONNE MORAL, DIRECTEUR GENERAL, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE, DIRECTEUR GENERAL PERSONNE MORALE, DIRECTEUR GENERAL UNIQUE, GERANT, GERANT COMMANDITE, GERANT NON COMMANDITE, PDG DE SA D'ECONOMIE MIXTE LOCALE PM, PRESIDENT, PRESIDENT DELEGUE, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, PRESIDENT DIRECTOIRE SA ECO MIXTE PM, PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, PRESIDENT DU DIRECTOIRE, PRESIDENT STE ACTION SIMPLIFIEE, VICE PRESIDENT CONSEIL SURVEILLANCE, VICE PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION, VICE PRESIDENT DU DIRECTOIRE.

Pour toute demande complémentaire, veuillez prendre contact via votre **espace dirigeant dirigeant.banque-france.fr** ou par téléphone au **3414**.

*FIBEN : Fichier Bancaire des Entreprises dont l'accès est régi par l'article L144-1 du Code Monétaire et Financier